



TOUR AUVERGNE MID AM

Mid-Amateurs par équipes Messieurs

Ce règlement complète les règlements généraux de la **FF Golf** et de la Ligue.

Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

Interdiction de fumer : L'interdiction de fumer, comme prévu dans le Vademecum fédéral, est étendue à toutes les compétitions inscrites au calendrier de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (Jeunes, Adultes, Mid Amateurs, Seniors et Vétérans) et de ses Comités Départementaux et Territoriaux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Clubs du CTPA affiliés, avec terrain. Un club pourra engager 2 équipes. La CS se donne le droit de refuser l'inscription d'une 2^{ème} équipe si la limite de 75 joueurs inscrits est atteinte.

Exceptionnellement, la CS autorise le club GOLFINMONTLUCON affilié à la FFG d'engager une équipe messieurs dans cette compétition.

POUR LES EQUIPIERS : Être amateurs licenciés **FF Golf** et membres de l'association sportive du club représenté.

LIMITATION D'INDEX : Joueurs dont l'index est inférieur ou égal à 21.

Rappel : Un Homme est Mid-Amateur au lendemain de la date anniversaire de ses 25 ans

ENGAGEMENTS

L'inscription d'une équipe constituée de 5 joueurs est faite à l'aide du formulaire d'inscription à une épreuve par équipes du CTGPA.

Elle doit être renvoyée à l'adresse indiquée, accompagnée du chèque d'engagement correspondant.

INSCRIPTION DES JOUEURS ET DROIT DE JEU

L'inscription des joueurs doit être faite par Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> **au plus tard 5 jours pleins** avant chaque épreuve.

Les joueurs devront s'acquitter d'un droit de jeu qui sera fixé lors de l'Assemblée Générale du Comité Territorial.

ROLE DU CAPITAINE

C'est le capitaine de chaque équipe qui :

- ✓ Collectera les droits de jeu et les remettra au club organisateur le jour de la compétition au moment de la récupération des cartes de scores
- ✓ Informera par mail le responsable de la commission sportive de l'absence d'un ou plusieurs joueurs, daniel.combaret@wanadoo.fr et le club accueillant l'épreuve.
- ✓ Remettra au restaurant le montant des repas de ses joueurs (sauf indication contraire du capitaine, le nombre de repas correspondra au nombre d'équipiers inscrits).
- ✓ Le capitaine ou le club préviendra le restaurant du club organisateur 48 heures avant le jour de l'épreuve, **le nombre de joueurs qui ne participe pas au repas.**
- ✓ Le restaurant pourra facturer les repas non pris au club si l'annulation n'a pas été faite sous le délai requis

FORME DE JEU

STROKE-PLAY / BRUT / 18 Trous / 5 Simples.

Les départs en shot-gun à 9h30 seront affichés sur le tableau officiel le matin de l'épreuve.

CLASSEMENTS

Classement du jour par équipe :

La somme des 4 meilleurs scores Brut

On attribuera le plus mauvais score du jour à chaque équipier manquant d'une même équipe afin que l'équipe participe au classement du jour.

- ✓ *En cas d'égalité les équipes seront départagées par la meilleure des cartes non prises en compte afin d'effectuer un classement du jour.*

Classement général par équipe :

On attribuera des points en fonction du classement du jour de l'équipe plus des points seront ajoutés en fonction du nombre de joueurs composant l'équipe.

Classement individuel Hommes :

A chaque tour on établira un classement individuel sur lequel attribuera par ordre décroissement 10 Pts à la 1^{ère} 9 Pts à la seconde et ainsi de suite jusqu'à 1 Pts à la 10^{ème} place.

On comptabilisera les 3 meilleurs points obtenus à l'issu des 5 tours.

La meilleure somme des points retenus déterminera un vainqueur de la catégorie Mid-Am

COMITE DE L'ÉPREUVE

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant de la CS du CTGPA et de l'OBEC du club qui aura été désigné.

DATE ET LIEUX

Samedi 22 avril	Samedi 17 juin	Samedi 01 juillet	Samedi 02 Sept.	Samedi 21 octobre
Val de Cher	Ste Agathe	Haute Auvergne	Vezac	Montpensier

PRIX ET RECOMPENSES

Un trophée récompensera l'équipe classée 1^{er} à l'issu des 5 tours

Un trophée récompensera le joueur classé 1^{er} au classement individuel

ANNEXE

GRILLES DES POINTS

Points attribués en fonction du classement jusqu' au 8 ^{ème}		Points attribués pour chaque joueur(euse) composant l'équipe	Points individuels
1 ^{er}	100		5Pts x Nb Joueurs ou Nb Joueuses
2 ^{ème}	90	2 ^{ème} 9 Pts	
3 ^{ème}	80	3 ^{ème} 8 Pts	
4 ^{ème}	70	4 ^{ème} 7 Pts	
5 ^{ème}	60	5 ^{ème} 6 Pts	
6 ^{ème}	50	6 ^{ème} 5 Pts	
7 ^{ème}	40	7 ^{ème} 4 Pts	
8 ^{ème}	30	8 ^{ème} 3 Pts	
9 ^{ème}	20	9 ^{ème} 2 Pts	
10 ^{ème}	10	10 ^{ème} 1 Pts	
11 ^{ème}	0		
12 ^{ème}	0		

En cas d'égalité au classement général le départage s'effectue sur la somme totale des points en brut.